

## Dans ce numéro :

Le mot du maire

Exposition aux ondes électro-magnétiques



Edition

Mars 2021

Un rendez-vous régulier sur les sujets d'actualité



# Newsletter



## Le mot du maire

### Pourquoi la Newsletter?

L'équipe municipale a choisi de relancer la « Newsletter », afin de compléter les canaux de communication existants comme le site internet, la revue annuelle, la page Facebook, les alertes via Panneau Pocket ou encore la télédistribution.

La Newsletter a pour vocation de traiter un ou plusieurs sujets d'actualité en y apportant plus d'informations qu'il ne serait possible de le faire avec les autres médias. Sa fréquence dépendra des sujets à présenter. Pour son retour, nous avons choisi de vous mettre à disposition le résultat des 2 enquêtes qui ont été effectuées l'une avant l'installation de l'antenne de téléphonie puis la seconde après sa mise en service.

N'hésitez pas à nous donner votre avis (par mail [dalem.mairie@gmail.com](mailto:dalem.mairie@gmail.com), téléphone 03.87.90.26.12 ou tout simplement lors d'un échange en mairie), sur la forme, le fond, les sujets que vous souhaiteriez voir traités, ou tout autre commentaire que vous jugeriez utile. Nous serons ravis d'échanger avec vous.



## Exposition aux ondes

### 2 évaluations effectuées

Le conseil municipal de Dalem après avoir validé l'installation d'une antenne relais téléphonie mobile a commandé une évaluation globale de l'exposition aux champs magnétiques dans notre village. Il n'est à noter que cette autorisation concerne exclusivement la 3G et la 4G (bande de fréquence > 800 Mhz) et **nullement la 5G**.

Cette évaluation s'est réalisée en deux étapes :

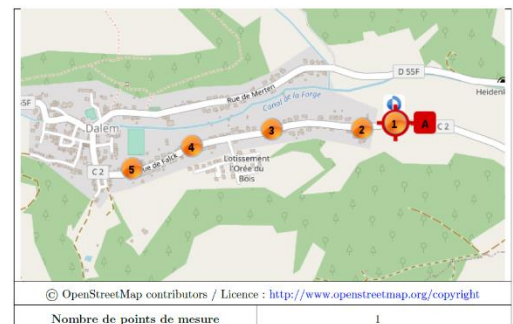
- L'une avant l'installation de l'antenne relais courant décembre 2019
- La seconde après l'installation et la mise en service de l'antenne relais réalisée en novembre / décembre 2020.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de cette évaluation.

Trois sites de mesures ont été choisis en collaboration avec la municipalité :

- Rue de Falck
- A la mairie, au plus proche de l'école communale
- A l'étang communal

Sur chaque site, l'analyse a conduit à effectuer des relevés intermédiaires afin de déterminer le point d'amplitude de champ maximale et les points d'intérêts particuliers notamment les lieux accessibles au public.



Une moyenne spatiale est effectuée sur 3 hauteurs (110, 150 et 170 cm).

Pour la téléphonie mobile, avec les technologies actuellement déployées et les usages actuels, le niveau relevé dans la journée, et ceci quelle que soit l'heure, est un bon indicateur de l'exposition, en général proche de celui que l'on constaterait en faisant des mesures en continu moyennées sur six minutes : l'amplitude des variations dans la journée constatée dans les études est en général faible, inférieure à 30%.

# 3 Sites de tests :



## Rue de Falck

- Sur le site d'implantation de l'antenne
- Au niveau du numéro 83 rue de Falck
- Au niveau du numéro 46 rue de Falck
- Au niveau du numéro 8 rue de Falck

## En Mairie

- Salle de classe à l'étage
- Bureau paroissial à l'étage
- Accueil au RDC
- Bureau secrétariat au RDC
- Salle du conseil au RDC



## A l'étang communal



- Abri bois
- Balançoire
- Coté Sud-Est
- Coté Nord-Est

# Valeurs relevées :

Site	Niveau de champ max relevé (V/m)	
	12/2019	12/2020
Rue de falck	1,48	0,57
Mairie	0,24	0,13
Etang	0,84	0,22

La valeur limite de référence autorisée, comme l'indique le schéma précédent est de 28 V/m.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes largement en dessous des valeurs limites autorisées.

Certains auront constaté que les valeurs de décembre 2019 antérieures à l'installation de l'antenne sont systématiquement supérieures à celles de décembre 2020. Nous pourrions croire à une erreur ou une inversion.

En fait, lors de la première campagne de mesure, une analyse détaillée de l'exposition a été réalisée sur chaque site afin de déterminer dans le spectre de la bande de fréquence, quel(s) service(s) et donc quelle bande de fréquence contribue(nt) à l'évaluation globale.

Ainsi pour exemple rue de Falck, nous constatons que 72% des ondes des champs magnétiques mesurées provenaient des services de Hautes Fréquences.

Cette proportion est approximativement identique sur les deux autres sites de mesures sélectionnées.

Les services de Hautes Fréquences désignent les services de radiocommunication, radiodiffusion mondiale (Radio Grandes Ondes avant l'apparition de la FM), radioamateurs (CB), contrôle aérien, ... . Vous trouverez plus de renseignements sur la composition des ondes HF sur le site :

<https://www.criirem.org/publications/classement-ondes>

**En conclusion nous pouvons vous affirmer que sur l'ensemble du village, nous sommes très en deçà des valeurs limites autorisées.**

Les résultats détaillés sont disponibles en mairie sur simple demande ainsi que sur le site de l'[ANFR](http://ANFR).

Service	Bande de fréquence (MHz)	Mesure	Extrapolation	Valeur limite la plus faible du service
Services HF	0,1-30	1.06 V/m		28 V/m
PMR (Réseaux radio mobile professionnels)	30-87,5 (hors TV)	-		28 V/m
Radiodiffusion sonore (FM - RNT)	87,5-108/174-223	-		28 V/m
PMR - balises	108 - 880/921-925	-		28 V/m
TV	47-68/470-790	-		28 V/m
TM 700 (Téléphonie Mobile en 700 MHz)	703-788	-	-	36 V/m
TM 800	791-821	-	-	39 V/m
TM 900	925-960	-	-	41 V/m
Radars - balises - FH	960-1710	-	-	42 V/m
TM 1800	1805-1880	-	-	58 V/m
DECT (Téléphone domestique)	1880-1900	-	-	59 V/m
TM 2100	2100-2170	-	-	61 V/m
TM 2600	2620-2690	-	-	61 V/m
TM 3600	3400-3800	-	-	61 V/m
Radar - BLR (Wimax)- FH	2200-6000 (hors Wi-Fi et TM)	-	-	61 V/m
Réseaux locaux radioélectriques ou Wifi	2400-2483/5150-5350/5470-5 ..	-	-	61 V/m
Niveau total d'exposition pour les services considérés		1.06 V/m		

# Restez informés...

Plusieurs services sont à votre disposition pour garder le contact et vous tenir informés de l'actualité de notre village :

- Le site internet : <https://dalemmairie.wixsite.com/dalem>
- La page Facebook : <https://www.facebook.com/mairie.dalem/>
- **Panneau Pocket** : il s'agit d'une application gratuite que vous pouvez télécharger sur votre smartphone depuis l'App Store ou Google Play. En y sélectionnant la commune de Dalem vous recevrez automatiquement une notification dès qu'un événement ou une alerte concernant notre village sera publié.



Pour son retour, la newsletter est distribuée au format papier dans tous les foyers, en format électronique à tous les destinataires inscrits sur la liste de diffusion, elle est également consultable et téléchargeable sur le [site internet](#) de la mairie. Afin de limiter l'utilisation du papier, les prochaines éditions seront diffusées uniquement en format numérique, des exemplaires papier seront disponibles au secrétariat de mairie. Pour vous inscrire sur la liste de diffusion, rendez-vous sur la page « [Newsletter](#) » du site internet ou flashez le QR code ci contre.



Conformément à l'article 34 de la loi n°78 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de modification aux informations vous concernant auprès de la mairie de Dalem. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de nous envoyer un mail avec la mention désinscription à l'adresse [dalem.mairie@gmail.com](mailto:dalem.mairie@gmail.com).